

N° 6 • Septembre 2014

Editorial



Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH

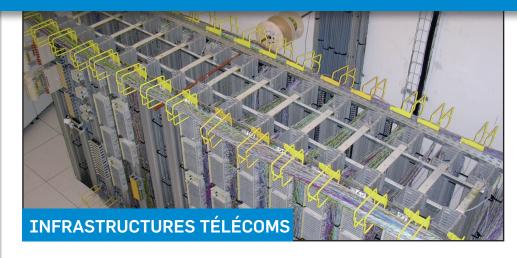
e secteur des télécoms au Maroc continue sur sa lancée positive et confirme sa tendance résolument tournée vers le développement et la professionnalisation. En effet, selon des prévisions récentes établies pour les 4 prochaines années, le Maroc occuperait la première place en Afrique en termes de dépenses IT. Ces dernières dépasseront les 550 Millions de dollars d'ici fin 2018, soit une croissance annuelle composée de 12%.

Derrière cette dynamique, les entreprises de télécommunications sont les plus actives, suivies du secteur financier. L'Etat soutient également la demande à travers la mise à niveau des infrastructures publiques et le déploiement des initiatives e-gouvernement.

L'ANRT, qui oeuvre en permanence pour faire du secteur des IT une locomotive de développement de tous les acteurs économiques et des usagers, accorde une importance particulière à l'efficience des investissements en infrastructures du secteur. Que ce soit en termes de régulation ou de législation, l'Agence vise à mutualiser les investissements, à optimiser leur partage et à les orienter vers des technologies de pointe.

Il est aussi des leviers que nous devons activer afin de rendre pérenne cette embellie du secteur. À leur tête, l'activation des programmes publics, l'intégration des PME à travers l'externalisation des services IT et surtout l'adaptation de la formation aux débouchés du marché. Nous avons réalisé un bon palmarès et le meilleur reste à venir.

Bonne lecture!



Dégroupage de la boucle locale, l'ANRT a tranché!

aluée par l'ensemble de la presse et des observateurs, la décision rendue par le Comité de Gestion de l'ANRT, le 17 Juin 2014, instaure une concurrence effective sur le marché du haut et très haut débit en rendant la boucle locale désormais accessible à tous les opérateurs.

A travers cette décison, il est question d'améliorer le niveau de prix, la qualité de service, et d'encourager l'innovation dans les offres de détail.

Ainsi, la boucle locale d'IAM sera ouverte aux autres opérateurs souhaitant commercialiser des offres ADSL triple play à hauteur de 100 Mb comprenant internet, la TV, et la voix.

Le grand gagnant de cette décision reste le consommateur qui aura désormais le choix entre plusieurs opérateurs pour les offres du Fixe et notamment Internet à haut débit.

Concrètement, cette décision ouvre la voie à une rapide entrée des opérateurs qui le souhaitent, sur le marché de l'ADSL. Les règles de partage des infrastructures, y compris le génie civil, seront définies et les armoires de rue (Installations propres à chaque opérateur qu'on retrouve dans les quartiers résidentiels, elles centralisent les grilles et rangées de dispatch des fils de connexion jusqu'à l'abonné) devront être étendues et partagées.

Quant aux futures installations, elles doivent prévoir des armoires multi-opérateurs.

Enfin, la mise en oeuvre rapide d'offres de gros relatives au dégroupage sera favorisée. Par ailleurs, un des opérateurs de la place a d'ores et déjà annoncé son intention

de lancer son offre ADSL après les délais techniques, commerciaux et logistiques de mise en place. Ce sera donc probablement pour la fin de cette année.

Dans le même esprit, l'Agence avait adopté aux mêmes fins une décision, cette fois-ci au sujet des infrastructures des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH).

Qu'est ce que le **dégroupage ?**

Le dégroupage consiste à partager les infrastructures du génie civil jusqu'à l'armoire de rue voir le palier de l'abonné, de sorte que ces investissements ne soient pas dupliqués par les autres opérateurs, ce qui serait coûteux pour la collectivité et les usagers.

Tous les pays ont donc adopté des règles qui encadrent le partage des infrastructures, rendu obligatoire par les autorités de régulation.





N° 6 • Septembre 2014



Indicateurs et état du réseau

ans le cadre de ses missions de suivi de la qualité de service (QoS) rendue par les opérateurs télécoms, l'ANRT mène régulièrement des campagnes de mesures et de relevés d'indicateurs de qualité de service. La dernière en date a été effectuée du 17 Mars au 10 Avril dernier. Elle a porté sur la QoS du service voix 2G et 3G rendu par les 3 opérateurs Itissalat Al-Maghrib, Médi Telecom et Wana Corporate.

Les indicateurs mesurés vérifient l'accessibilité du service, sa continuité, sa disponibilité et sa fiabilité. Ils portent sur la voix (taux d'échec, taux de coupure, taux de réussite).

39996 mesures au total ont été effectuées selon un protocole normalisé qui a couvert 26 villes du Royaume (grandes, moyennes et petites), tous les tronçons d'autoroutes, tous les axes ferroviaires et 19 tronçons de routes nationales.

Au-delà de s'assurer de la conformité des opérateurs aux obligations qualitatives inscrites dans leurs cahiers de charges, l'ANRT procède à un comparatif des résultats avec la dernière campagne réalisée. C'est ce qui a permis en l'occurrence, de constater le recul de certains indicateurs en 2014 vs 2013, notamment pour les réseaux 3G des 3 opérateurs et partout où les mesures ont été effectuées.

Pour connaître tous les détails de la campagne, un rapport de synthèse a été publié par l'Agence en Juillet dernier et est consultable sur notre site web sous le lien : http://www.anrt.ma/sites/default/files/2014-QoS-2G-3G-fr.pdf.

3 questions à...





1- Les fréquences, qu'est ce que c'est ?

Qualifié de ressource naturelle rare, le spectre des fréquences radioélectriques permet d'assurer tous les services de communication hertziens (mobile, fixe, radiodiffusion, aéronautique, services par satellite, services de sécurité publique,...). Les applications exploitant le spectre des fréquences sont de plus en plus nombreuses, compte tenu du développement technologique. L'un des principaux défis que les régulateurs télécoms ont à relever consiste à trouver le spectre pour la prochaine génération des réseaux mobiles.

2- A quoi servent les fréquences ?

Les fréquences radioélectriques interviennent dans plusieurs aspects de notre quotidien. Ce sont les fréquences qui nous permettent de communiquer de façon interactive, de recevoir des émissions TV ou radio, mais également rendent un grand service aux domaines scientifique et médical. Elles guident notre chemin grâce aux systèmes de positionnement par satellite. Les fréquences ont également des applications 82B diverses, elles permettent aux flottes marines et aériennes d'être en liaison entre elles et avec les stations au sol. Elles aident nos services de sécurités et administrations de service public à déployer leur activité sur tout le territoire. Les mêmes applications existent chez les banques ou d'autres sociétés privées. Les fréquences contribuent donc à la réduction de la fracture numérique et au développement des différents secteurs.

3- Que fait l'ANRT dans ce domaine?

Au Maroc, le spectre des fréquences radioélectriques fait partie du domaine public de l'Etat. En effet, ce dernier a chargé l'ANRT de sa gestion via la Loi n° 24-96. Ainsi, le rôle de l'Agence comprend :

- Les activités de planification du spectre de fréquences (Adoption et mise à jour du Plan National des Fréquences, réaménagement du spectre des fréquences pour l'introduction de nouveaux réseaux et services,...);
- Les activités d'assignation des fréquences
- Les activités de coordination internationale des fréquences ;
- Le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques, le traitement des cas de brouillages et des plaintes des effets de rayonnements sur la santé.

SUR LE FIL

LECHIFFRE 8 millions

Selon les chiffres publiés par l'Agence pour le 2ème trimestre 2014, le nombre d'abonnés à Internet toutes technologies confondues se situe à 7,8 millions. 16,3 millions de marocains se sont connectés à Internet en 2013 quel que soit le lieu et le type de connexion (internautes).

LEMOT

NTIC > TIC > IT

Initialement proposé pour remplacer TELEMATIQUE, le terme NTIC est vite devenu obsolète au profit de TIC. En effet, des technologies datant de 3 décennies n'ont plus rien de nouveau pour être appelée Nouvelles.

Plus récemment, la convergence de l'informatique avec les télécommunications qui eux-mêmes ont fusionné avec les réseaux sociaux, dispense totalement de parler de COMMUNICATION, d'où la version courte TI, vite universalisée en IT (Information Technology).

LEDIXIT

« Le renforcement des pouvoirs du régulateur dans le secteur des télécoms permet de disposer d'un outil dissuasif susceptible d'éviter tout abus de la part des opérateurs.»



M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH





N° 6 • Septembre 2014



8ème réunion mixte entre l'ANRT et l'ANFR

enue le 8 Septembre à Rabat, la huitième réunion mixte de suivi de la coopération entre l'ANRT et l'Agence nationale des Fréquences de la France (ANFR) a été présidée par M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH. La délégation ANFR a été présidée par Monsieur Jean-Pierre LE PESTEUR, Président du Conseil d'Administration de l'ANFR.

Cette réunion est le prolongement de la coopération lancée depuis la signature d'un protocole d'accord en 2001 entre les 2 institutions. Au menu, validation du programme des stages et des formations pour la période 2014-2016, aspects techniques et réglementaires de la nouvelle approche de gestion du

spectre LSA « Licensed Shared Access», des réseaux exploitant l'espace blanc du spectre « White Space Networks », les bandes de fréquences pour les réseaux LTE, développement de la TNT, gestion du dividende numérique et bien d'autres sujets en préparation de la CMR 2015, prévue du 02 au 27 Novembre à Genève.

Cette rencontre a été aussi l'occasion de faire le bilan des actions menées dans le cadre du protocole d'accord, de programmer de nouveaux séminaires au profit des pays francophones, et d'examiner les perspectives de renforcement de la coopération entre les deux institutions.

INTERNATIONAL

Internet moins cher au Maroc que partout dans le Monde Arabe.

C'est la principale conclusion d'une récente étude du cabinet Arab Advisors Group. Intitulée «ADSL Rates in the Arab World: A Regional Comparison 2014», l'étude s'est intéressée aux prix de l'ADSL dans 19 pays arabes.

Le Maroc est donc premier, suivi par la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie qui arrivent donc en troisième et quatrième positions. Et c'est l'Irak qui ferme la marche. Quant au prix moyen dans l'ensemble du Monde Arabe, il avoisine les 736,4 Dollars par an.

Plus de 6,5 millions de Français ont dit oui à la 4G.

Un an tout juste après son lancement, la 4G mobile cartonne en France. Pour la plupart des abonnés, la 4G leur permet de télécharger photos et vidéos aussi vite - et parfois même plus vite - qu'avec une connexion à Internet fixe. Ils consomment donc 50 % à 100 % de données supplémentaires que ceux qui sont en 3G/2G. Les opérateurs qui ont flairé cet engouement ont déployé plus de 17000 antennes 4G sur tout le territoire et les forfaits proposés avoisinent les 20 euros.

3G et 4G désormais autorisées dans l'espace aérien Français

L'annonce a été faite par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes). Les compagnies aériennes auront ainsi la possibilité de fournir dans leurs avions des services 3G et 4G dans l'espace aérien Français et ce « à une altitude supérieure à 3 000 mètres ». Bonne nouvelle pour les voyageurs qui peuvent ainsi oublier la durée du trajet, pourvu que leur avion soit doté du matériel nécessaire.





N° 6 • Septembre 2014



IDN ou nom de domaine internationalisé

C'est une petite révolution qu'a connue la toile et qui permet désormais d'avoir un nom de domaine Internet (libellé + extension) qui peut contenir des caractères non définis par le standard ASCII (Code américain normalisé pour l'échange d'information) Parmi ces caractères, on trouve notamment les lettres accentuées courantes dans de nombreuses langues européennes, mais aussi l'alphabet Arabe, Mandarin et bien d'autres.

Techniquement, les IDN sont convertis dans un nom de domaine ASCII (format Punycode). Par exemple, www.télécommunications.ma sera converti en xntlcommunications-bqbb. La plupart des navigateurs web récents, tels que Internet Explorer, Google Chrome, Firefox 3.0 et autres sont compatibles avec les noms de domaine internationalisés.

Ainsi, de larges populations qui étaient jusqu'ici obligées de surfer sur le web dans des langues qui ne sont pas les siennes peuvent désormais saisir des adresses dans leurs propres langues, avec leurs propres accents et s'approprier véritablement Internet. Décidément, Internet est probablement le média le plus démocratisé de la planète.

Noms de domaine « .ma », qui s'en occupe?

ans le cadre de ses prérogatives en matière de législation, l'ANRT a préparé un projet de décision qui définit le cadre réglementaire régissant la gestion des noms de domaine «.ma» (extension territoriale définissant le domaine internet marocain. Par exemple, ".be" pour la Belgique, ".tn" pour la Tunisie,

etc.) et « المغرب ». Ce projet de décision remplacera la charte de nommage actuellement en vigueur. Il se base notamment sur les pratiques reconnues au niveau International et a fait l'objet d'un appel à commentaires public, lancé par l'Agence le 17 Juin 2014. En parallèle, l'Agence a conclu avec l'opérateur Itissalat Al-Maghrib en février 2014, une convention pour l'externalisation de la gestion technique et administrative de la plateforme « .ma » pour une durée de 7 ans, selon un cahier des charges spécifique.

Durant cette phase de mise en place de la nouvelle plateforme de gestion des noms de domaine, l'ANRT veille à impliquer les principaux acteurs concernés par cette gestion, notamment les prestataires chargés de la commercialisation de ces noms de domaine.

L'Agence a ainsi invité tous les prestataires des noms de domaine à une réunion de présentation de la nouvelle plateforme. Elle les a également impliqués dans les différentes étapes du processus de mise en place de cette plateforme.

EN BREF

L'INPT fête sa $21^{\text{ème}}$ promotion d'ingénieurs d'Etat.

Le 17 Juillet dernier, l'INPT a organisé la cérémonie de remise des diplômes aux 220 lauréats de la 21ème promotion. La cérémonie a été présidée par M. MOHAMED ABBOU, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, chargé du Commerce extérieur. Ont également pris part à l'événement, M. EL MOUNTASSIR BILLAH Directeur Général de l'ANRT, M. BEDREDDINE BENAMEUR Directeur de l'Institut ainsi que plusieurs personnalités dont des représentants de délégations de pays étrangers.

Abonnés Mobiles, Identifiez-vous!

L'Agence lance en septembre 2014 une campagne presse relative à l'opération « identification des abonnés mobiles ». Les nouvelles mesures de cette opération sont effectives depuis le 1er avril 2014. Un délai d'une année à partir de cette date, est accordé aux opérateurs pour l'identification complète et totale des abonnés mobiles. Passé ce délai, les clients non identifiés se verront restreindre l'accès à leurs services mobiles.

L'objectif de cette opération médiatique est d'inviter les clients mobiles à s'identifier et leur indiquer la procédure à suivre.

